

## Procès verbal de la séance du 14 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BERAUX, Maire.

**Etaient Présents :** Mesdames JIMENEZ ORTIZC, MICHON B, RIBOULOT MC, REBMANN V, SCELLIER P et Messieurs BERAUX JC, DOUCET JM, ESTANQUEIRO B, FEDERSPIEL D, GUICHARD E, REGNAULD G, VERNEAU R.

**Absents excusé :** Mesdames MOUROT E et Messieurs DRAPIER J et VANHAELEWYN E.

Monsieur REGNAULD Guillaume a été élu secrétaire.

### **MEME SEANCE**

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINSTRATIF 2013**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Bernadette MICHON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par le Maire, Monsieur BERAUX Jean-Claude, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 – **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif établi en euros.

2 - **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4 – **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **MEME SEANCE**

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013.**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**MEME SEANCE**

**VOTE DES 3 TAXES ET DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales et la cotisation foncière des entreprises,

**DECIDE** de retenir les taux suivants pour l'année 2013 :

- Taxe d'habitation : **25.63 %**
- Foncier bâti : **18.86 %**
- Foncier non bâti : **22.56 %**
- Cotisation Foncière des entreprises : **17.75 %**

**MEME SEANCE**

**AFFECTATION DE RESULTATS**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** l'affectation du résultat de la façon suivante :

- |        |                                       |              |
|--------|---------------------------------------|--------------|
| - 1068 | Excédent de Fonctionnement capitalisé | 370 199.92 € |
| - 002  | Excédent de fonctionnement            | 570 610.21 € |

**MEME SEANCE**

**BUDGET PRIMITIF 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VOTE** le budget primitif 2014 comme suit :

- |  |                |
|--|----------------|
| Dépenses et recettes de fonctionnement : | 2 031 010.93 € |
| Dépenses et recettes d'investissement :  | 1 844 419.92 € |

**MEME SEANCE**

**AMORTISSEMENT FONDS DE COMPENSATION DES MONUMENTS HISTORIQUES ANNEE 2014**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Le Fonds De Compensation des Monuments Historiques (FCMH) dont la commune a bénéficié pour le buste André Rossi doit être amorti.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'amortir la subvention de 417.10 € au titre du FCMH pour l'année 2014 sur un an.

## AMENAGEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUE, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELEPHONIQUES LIES AU PROJET 2014-0155 RUE ROBERT GERBAUX ET CHEMIN DU CSA – 2 EME TRANCHE

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA) envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électrique, éclairage public et téléphonique Rue Robert Gerbaux et Chemin du Csa – 2<sup>ème</sup> tranche.

Le coût de l'opération calculé aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à : 171 308.95 € HT et se répartit comme suit :

|  |                |
|--|----------------|
| Réseau électrique (basse tension, moyenne tension) | 82 252.44 € HT |
| Matériel Eclairage Public                          | 29 757.42 € HT |
| Réseau Eclairage Public                            | 34 859.52 € HT |
| Armoire de commande                                | 0.00 € HT      |
| Prises d'illumination                              | 0.00 € HT      |
| Illumination                                       | 0.00 € HT      |
| Contrôle de conformité                             | 450.00 € HT    |
| Réseau téléphonique                                |                |
| - Domaine public                                   | 14 919.10 € HT |
| - Domaine privé                                    | 4 853.26 € HT  |
| - Câblage France Télécom                           | 5 217.21 € HT  |

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à 73 582.58 € HT.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté.

En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune.

**S'ENGAGE** à verser à l'USEDA la contribution financière en application des statuts de l'USEDA.

### **MEME SEANCE**

### **DEMANDE DE FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE 2 SYSTEMES DE VIDEO-PROTECTION.**

Après plusieurs dégradations survenues sur le parking de la gare et sur la place du Lieutenant Lehoucq, le Conseil Municipal a étudié la possibilité d'installer un système de vidéosurveillance à chacun de ces deux endroits.

La Préfecture a donné son accord pour l'installation des 2 systèmes par arrêté préfectoral en date du 3 Mars 2014.

Reste à négocier avec la SNCF l'acheminement de l'énergie et son éventuelle prise en charge pour le système de vidéo-protection prévu sur le parking de la gare.

Le devis s'élève à :

- Parking de la Gare : 5 330 € HT.
- Place du Lieutenant Lehoucq : 4 683 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** les devis de l'entreprise A3S DELABARRE relatifs à l'installation de système de vidéo-protection place du Lieutenant Lehoucq et au niveau du parking de la gare pour un montant total de 10 013 € HT.

**SOLLICITE** de l'Etat une subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) entre 30% et 50% du montant HT des travaux concernant l'acquisition de 2 systèmes de vidéo-protection.

## **MEME SEANCE**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

1. Le Maire présente le document de réponses aux questions du Commissaire Enquêteur et des observations formulées lors de l'enquête hydroviticole. Le Conseil Municipal valide ce document de qualité.
2. Le Maire présente la décision de l'Académie d'Amiens quant à la réforme des rythmes scolaires qui propose les horaires suivants :
  - Cours de 9h10 à 12h05 puis de 13h45 à 16h25 du lundi au vendredi.
  - Pause déjeuner d'1h40.
  - APC le jeudi de 16h25 à 17h25.
  - Cour de 9h10 à 11h00 le mercredi matin.

Un courrier a été adressé à l'Académie d'Amiens en précisant que les choix du Conseil Municipal n'ont pas été pris en compte. Un autre courrier a été adressé au Conseil Général pour demander des précisions sur les horaires de ramassage.

3. Monsieur DUCHATEL est nommé commissaire enquêteur pour la nouvelle enquête publique relative au Plan de Prévention des Risques et Inondations (PPRI). La date de cette enquête n'est pas encore communiquée.
4. Le 20 février 2014, le Sénat a voté le transfert de compétences en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) vers les Communautés de Communes. Toutefois, la loi prévoit la possibilité de s'opposer à cette prise de compétence si au moins 25% des communes sont contre.
5. La Loi sur l'accessibilité sera mise en place en 2015. Le Maire rappelle que pour se mettre en conformité avec cette loi, la commune devra dépenser 40 000 €.
6. Le poteau d'appel piéton situé au carrefour avenue de la Libération ayant été accidenté par un automobiliste, la MMA rembourse à la commune la somme de 1 954.80 €.
7. Présentation du nouveau logo Plan Vigipirate.
8. Présentation de l'équipe mobilisée dans le cadre de l'accompagnement dans la mise en place d'un réseau d'initiative publique très haut débit proposée par l'USEDA. Le Conseil Général est adhérent à l'USEDA pour la compétence fibre optique. La 3<sup>ème</sup> tranche de travaux Route des Roches est programmée sur 2014. En ce qui concerne la fibre optique, Chézy sur Marne est confirmé dans la 1<sup>ère</sup> tranche prévue entre 2015 et 2020.
9. Confirmation des travaux 2014 suite au Comité Syndical de l'USEDA en date du 17 février 2014.

Pour finir, en ce qui concerne les investissements, ces dépenses seront désormais considérées comme une subvention d'équipement qu'il conviendra d'amortir sur plusieurs années.

10. Présentation par la Direction de la Voirie Départementale des données linéaires relatives au linéaire voirie de la commune. Les données actuelles sont les suivantes : 24 120 mètres de voirie pour le territoire.
11. Proposition de signalétique pour l'entrée du village route de la Marne. Il s'agit d'une grenouille en métal d'environ 1 mètre 50 de haut et 400 cm de large. Le Conseil émet un avis favorable à ce projet.
12. Suite à un rendez-vous avec le Maire, GRDF indique au Conseil Municipal les bâtiments communaux de la collectivité pouvant potentiellement héberger les futurs concentrateurs qui seront déployés dans le cadre du projet GAZPAR de compteur communicant : Mairie, Eglise, Bâtiment des employés communaux et réserve d'eau en altitude.
13. Un devis a été demandé à la société SQUAIRE sur recommandation de Kompas pour l'installation d'un filet de protection au city stade. Le montant du devis s'élève à 13 430 € HT. D'autres devis seront demandés.
14. La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de la Préfecture a donné un avis favorable aux travaux de restauration des voûtes de l'église Saint-Martin. Le Conseil Municipal attend la décision d'attribution de subvention par la DRAC et le Conseil Général avant de lancer l'appel d'offres.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres présents.